

DECISION DU PRESIDENT

PORTANT CRÉATION D'UNE VACATION DANS LE CADRE D'UNE RENCONTRE AVEC L'AUTEURE YAËL HASSAN À LA MÉDIATHÈQUE D'ORMESSON-SUR-MARNE

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment l'article 59 ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.7/098-1 du 6 juillet 2016 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

CONSIDERANT que dans le cadre des animations culturelles proposées à la médiathèque d'Ormesson-sur-Marne, l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir souhaite organiser une rencontre avec un auteur jeune public et les usagers des médiathèques ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recourir à un intervenant extérieur pour l'organisation de cette rencontre ;

CONSIDERANT qu'à cet égard, il convient de créer une vacation ;

DECIDE

ARTICLE 1: Une vacation de trois services est créée pour une rencontre avec Mme Yaël Hassan, auteure jeune public pour présenter son livre intitulé « Momo petit prince des Bleuets » à la médiathèque d'Ormesson-sur-Marne le jeudi 4 avril 2019.

ARTICLE 2: La rémunération de cette auteure s'élève à 210 € nets (deux cent dix euros).

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	03/04/19
Accusé réception le	03/04/19
Numéro de l'acte	DC2019/211
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190403-lmc19203-AU-1-1



ARTICLE 3: Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 3 avril 2019.

Le Président,



Signé Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	03/04/19
Accusé réception le	03/04/19
Numéro de l'acte	DC2019/211
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190403-lmc19203-AU-1-1